

SIVOM DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 20 MARS 2012

COMPTE RENDU DÉLÉGUÉS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 20 mars 2012 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

00 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'une aide financière en faveur du Comité d'Actions Sociales du Personnel de l'Intercommunalité en Pays Viganais.

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Subvention au CASPI – Année 2012

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,
DÉCIDE de modifier l'ordre du jour.

01 – COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2011 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02A – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Le compte administratif 2011 du budget général fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	1 481 489,79 €	1 055 709,22 €
Recettes en reports	612 173,00 €	
Dépenses de l'exercice	1 548 606,80 €	974 103,51 €
Dépenses en reports	107 422,00 €	
Solde de l'exercice	-67 117,01 €	81 605,71 €
Solde des reports	504 751,00 €	

Compte tenu des résultats de l'exercice 2011 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 519 239,70 €. En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2010	-610 420,10 €	67 108,80 €	-543 311,30 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultat de l'exercice	543 303,09 €	14 496,91 €	557 800,00 €
Résultat de clôture	- 67 117,01 €	81 605,71 €	14 488,70 €
Solde des reports	504 751,00 €		
Résultat cumulé	437 633,99 €	81 605,71 €	519 239,70 €

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2011 du budget général tel que présenté ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaire

02B – AFFECTATION DES RESULTATS 2011 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget général, Constatant que le compte administratif 2011 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- Un excédent en section de fonctionnement de 81 605,71 €
- Un déficit en section d'investissement de 67 117,01 €

Soit un excédent global de clôture de 14 488,70 €,

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2011	
• Solde d'exécution d'investissement 2011 sur le compte 001 en dépenses	-67 117,01 €
• Solde des restes à réaliser en investissement 2011	504 751,00 €
Excédent de financement de l'investissement 2011	+437 633,99 €
Résultat de fonctionnement 2011	
• Résultat de l'exercice 2011	14 496,91 €
• Résultat antérieur reporté	67 108,80 €
Résultat à affecter	81 605,71 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	81 605,71 €
• Report en investissement sur compte 001 en dépenses	67 117,01 €

Cette affectation sera intégrée dans le budget primitif 2012.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2011 comme indiqué ci-dessus
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

03 – BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Comité Syndical,

Sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président,

Le budget primitif 2012 est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 079 308,00 €	1 079 308,00 €
Investissement	723 248,00 €	285 613,00
Résultat reporté	67 116,00 €	
Reports	107 422,00 €	612 173,00 €
Total investissement	897 786,00 €	897 786,00 €
Total budget primitif	1 977 094,00 €	1 977 094,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 2 abstentions (Monsieur Eric DOULCIER et Monsieur Francys BONNET).

VOTE le budget primitif 2012 du budget général.

04 – COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2011 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05A – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Le compte administratif 2011 du budget assainissement fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes de l'exercice	2 895 329,73 €	1 181 875,66 €
Recettes en reports	1 229 511,00 €	
Dépenses de l'exercice	3 954 299,64 €	814 423,38 €
Dépenses en reports	478 367,00 €	
Solde de l'exercice	-1 058 969,91 €	367 452,28 €
Solde des reports	751 144,00 €	

Compte tenu des résultats de l'exercice 2011 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 59 626,37 euros. En voici le détail :

	Investissement	Exploitation	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2010	-227 440,41 €	394 987,60 €	167 547,60 €
Part affectée à l'investissement		-56 400,00 €	-56 400,00 €
Résultat de l'exercice	-831 529,50 €	28 864,68 €	-76 264,82 €
Résultat de clôture	-1 058 969,91 €	367 452,28 €	-691 517,63 €
Solde des reports	751 144,00 €		751 144,00 €
Résultat cumulé	-307 825,91 €	367 452,28 €	59 626,37 €

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président, Monsieur CARRIERE Daniel, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Gérard SEVERAC, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2011 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05B – AFFECTATION DES RESULTATS 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérard SEVERAC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget assainissement,
Constatant que le compte administratif 2011 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- Un excédent en section d'exploitation de 367 452,28 €
- Un déficit en section d'investissement de -1 058 969,91 €

Soit un déficit global de clôture de -691 517,63 €

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2011	
• Solde d'exécution d'investissement 2011 sur le compte 001	-1 058 969,91 €
• Solde des restes à réaliser en investissement 2010	751 144,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2011	-307 825,91 €
Résultat de fonctionnement 2011	
• Résultat de l'exercice 2011	28 864,68 €
• Résultat antérieur reporté	338 587,60 €
Résultat à affecter	367 452,28 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	108 094,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	259 358,28 €
• Report en investissement sur compte 001 en dépenses	1 058 969,91 €

Cette affectation sera intégrée dans le budget primitif 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2011 comme indiqué ci-dessus pour le budget assainissement

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

06 – BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Comité Syndical,

Sur proposition de Monsieur Daniel CARRIERE, Président,

Le budget primitif 2012 du service assainissement est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 219 484,00 €	1 219 484,00 €
Investissement	3 928 845,00 €	4 236 671,00 €
Résultat reporté	1 058 970,00 €	
Reports	478 367,00 €	1 229 511,00 €
Total investissement	5 466 182,00 €	5 466 182,00 €
Total budget primitif	6 685 666,00 €	6 685 666,00 €

A compter du 1^{er} juillet 2012, il est proposé les tarifs suivants :

Pour le service assainissement collectif :

- ✓ redevance d'assainissement : 0,78 € T.T.C
- ✓ partie fixe : 43,00 € T.T.C.
- ✓ surtaxe : 0,40 € T.T.C.

Pour le service d'assainissement non collectif :

- ✓ visite de contrôle de l'existant : 150,00 € T.T.C.
- ✓ instruction des systèmes neufs ou à réhabiliter : 150,00 € T.T.C.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2012 du budget assainissement ainsi que les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2012.

07 – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES : PROJET DU BELVEDERE – COMMUNE DE BLANDAS, TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT, RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Le Président informe que dans le cadre de l'opération Grand Site de Navacelles et le projet de création du Belvédère de Blandas, il est nécessaire de procéder à certains travaux sur plusieurs réseaux tels que :

- Raccordement du futur restaurant à la station d'épuration de Blandas avec la création d'un réseau de refoulement.
- Renforcement de la canalisation d'eau potable pour la mise place d'une borne incendie.
- Dissimulation du réseau téléphonique.

Il serait souhaitable que ces travaux soient réalisés ensemble et dans la même tranchée.

La commune de Blandas et le SIAEP Causse Blandas ont accepté de déléguer ponctuellement leur maîtrise d'ouvrage au SIVOM qui devient donc maître d'ouvrage de ces travaux uniquement pour l'ensemble de cette opération.

Il convient de demander les aides financières concernant ces travaux notamment celles de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général du Gard et de l'Etat.

Le Comité Syndical, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Monsieur Jean-Marc CHATELARD),

APPROUVE cette proposition.

SOLLICITE les aides financières du Conseil Général du Gard et de l'Agence de l'Eau.

AUTORISE le Département à percevoir pour son compte les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les verser au Syndicat.

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les actes nécessaires.

08 – SUBVENTION AU CASPI – ANNEE 2012

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président donne lecture du courrier du Comité d'Actions Sociales du Personnel de l'Intercommunalité en Pays Viganais, sollicitant une aide financière d'un montant de 240,00 € par agent adhérent en activité, et 190,00 € par agent adhérent retraité.

Cette subvention est destinée à financer les activités d'actions sociales à destination du personnel des collectivités et EPCI du Pays Viganais.

Une convention entre les collectivités et le CASPI sera signée afin de déterminer les modalités de chacun. Pour 2012, 9 agents en activité et 1 agent retraité sont adhérents.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité,

ALLOUE au CASPI une subvention d'un montant de 240,00 € par agent adhérent en activité et 190,00 € par agent adhérent retraité pour l'année 2012, soit 2 350,00 €.

AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Vu la délibération du 18 avril 2008 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les délégués des arrêtés et des marchés signés entre le 8 février et le 7 mars 2012, dans le cadre de ses délégations, dans le tableau ci-après :

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessous.

Arrêtés :

12ARR01/HA : Arrêté d'autorisation spéciale de déversement avec fiches de prescriptions techniques particulières

Entre le : **8/02/12** et **06/03/12**

Service : **Marchés Publics**

<i>Objet de l'affaire Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Estimé</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notific.</i>
COMMUNE D'AULAS - EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT - LES FAYSES - LASCOURS - LES TERRASSES	LJP SARL 30120 ARRE	22 000,00	11 410,00	06/03/12
	TOTAUX HORS CONTRATS A BONS DE COMMANDE	22 000,00	11 410,00	
	TOTAUX DES CONTRATS A BONS DE COMMANDE			

QUESTIONS DIVERSES

- **Cantine Scolaire**

L'appel d'offre a été lancé, la commission se réunira pour le choix et l'avancée du dossier.

- **Journal du SIVOM**

Le 2^{ème} journal d'information du SIVOM vient d'être réalisé et sera distribué par la poste.

- **Véolia**

Une étude est en cours pour le traité de Véolia pour l'année 2013. Les délégués seront tenus au courant de l'avancée du dossier.

- **TVA sur l'eau**

Monsieur Eric DOULCIER demande si la TVA sur l'eau va augmenter. Il lui est répondu qu'elle est déjà passée à 7 %.

Monsieur le Président lève la séance